



Ligue Poitou-Charentes

Compte rendu du Bureau Directeur du mardi 01 Septembre 2015 À La Crèche

Membres présents : J. Aymé, S. Braconnier, F. Dussauze, E. Ferchaud, T. Godeau, S. Gourdon, P. Henri, A. Salmon, C. Salmon, F. Watrin

Excusés : F. Laurantin (représentée par Sylvain Braconnier)

Assiste : M. Martin

Ouverture par le président Jack Aymé :

- Le Président et les élus sont heureux du retour d'Éric Ferchaud parmi eux.

Synthèse du tour de table effectué lors du Comité Directeur du 29/06/15

Le Président rappelle les grandes lignes des remarques qui ont été effectuées lors du dernier Comité Directeur et donne son avis en faisant des propositions aux membres du Bureau. Une discussion avec les élus est engagée sur les différents thèmes. Une synthèse sera évoquée lors du prochain Comité Directeur.

CCR

Les directives fédérales seront complétées lors de l'assemblée générale fédérale du 17 octobre à Nantes

Les présidents de comité assisteront aux réunions et les présidents de commission seront invités en fonction de l'ordre du jour.

Zone Ouest

Le Président évoque la répartition de notre Ligue sur trois zones différentes, ce qui rend le fonctionnement complexe.

CS

➤ Modification de la CS

Suite à la démission de Stéphane Girardeau, le Président propose :

- Présidente CS : Sylvette Gourdon
- Vice-Pdt CS Seniors : Sylvain Braconnier
- Vice-Pdt CS Jeunes : Yves Rigour

Le Bureau valide cette proposition

Suite à ces modifications, une information sera envoyée aux clubs très prochainement.

Une réunion de la CS est prévue le 7/09/15 à 17h30 à la Ligue.

➤ Réintégration du P2B79 en RF2

Le Bureau valide la réintégration du P2B79 en RF2 mais refuse à l'unanimité la demande du club concernant le remboursement des frais d'engagement en RF2.

➤ Modification du calendrier sportif du championnat RF2

Du fait de la modification des règlements sportifs de la saison en RF2 (voir CSR), le rajout de deux dates de championnat en RF2 est validé par le Bureau. Les dates seront les 19-20 mars 2016 et 9-10 avril 2016.

CSR : voir annexes

➤ Règlements sportifs particuliers seniors

RF1/RF2/RM1/RM2/RM3 : les règlements sportifs particuliers sont adoptés par le bureau et seront soumis au vote pour validation au comité directeur du 7 septembre 2015.

Accession en RM3 : après discussions, le tournoi des seconds est annulé.

➤ Règlement des CTC

Le règlement des CTC est adopté par le bureau et sera soumis au vote pour validation au comité directeur du 7 septembre 2015

Finances : répartition de l'excédent de résultat de la saison 2014-2015

Suite à la proposition de la commission des finances et après discussion, le Bureau valide le principe de la répartition par tranche de licenciés :

- 75 € pour les clubs de 1 à 99 licenciés (51 clubs+4 nouveaux)
- 173 € pour les clubs de 100 à 199 licenciés (32 clubs)
- 302 € pour les clubs au-delà de 200 licenciés (20 clubs)

Cette somme pourra être utilisée soit en bon d'achat d'équipement chez CASAL, soit sous forme de participation à des formations Ligue et départements.

Un questionnaire sera envoyé à chaque club pour connaître leur choix.

Il est également demandé au trésorier d'analyser le compte de résultats 2014-2015. Une présentation sera faite lors du prochain Bureau.

Commission féminine (voir annexes)

Challenge Féminin : La proposition est validée par le Bureau, sous réserve que la date d'échéance de création de licences soit avancée au 31 mars 2016.

Journée du sport féminin : La proposition est validée par le Bureau.

Concernant l'Open féminin, le Bureau suit les propositions de la commission féminine mais demande une étude approfondie sur le lieu et l'organisation précise de la journée.

TOUR DE TABLE

- CD 16 : Cathy Salmon souhaite que la Ligue informe tous les clubs du changement de nombre de brûlés (5 au lieu de 7, article 50 des règlements des championnats Ligue). Le secrétaire Général répond que la Ligue ne doit pas se substituer aux comités départementaux et que cette information a déjà été largement diffusée par la FFBB et la Ligue.
- CD 17 : RAS
- CD 79 : RAS
- CD 86 : RAS

RECAPITULATIF DES TACHES A EFFECTUER

- Courrier au club P2B : Secrétariat Général
- Courrier aux clubs pour nouvelle organisation de la CS : Secrétariat Général.
- Modification du Calendrier Sportif : Secrétariat Général, Pdt CS.

Le Président
J. Aymé

Le Secrétaire Général
P. Henri

**PROCHAIN COMITE DIRECTEUR
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015
TOUS LES ELUS DOIVENT ETRE LICENCIES
A CETTE DATE**

ANNEXES

Règlement sportif particulier RF1 (PNF)

Pas de descente NF3			2016/2017			1 descente NF3			2016/2017			2 descentes NF3			2016/2017			3 descentes NF3			2016/2017		
1	NF3	1 ^{ère} RF2	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3	1	NF3	NF3
2			2			2			2			2			2			2			2		
3			3			3			3			3			3			3			3		
4			4			4			4			4			4			4			4		
5			5			5			5			5			5			5			5		
6			6			6			6			6			6			6			6		
7			7			7			7			7			7			7			7		
8			8			8			8			8			8			8			8		
9			9			9			9			9			9	RF2	NF3	9	RF2	NF3	9	RF2	NF3
10			10			10			10	RF2	NF3	10	RF2	NF3	10	RF2	NF3	10	RF2	NF3	10	RF2	NF3
11	RF2	3 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2	11	RF2	2 ^{ème} RF2
12	RF2	2 ^{ème} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2	12	RF2	1 ^{ère} RF2

Descente de NF3

Montée de RF2

Le titre champion de la nouvelle Région sera attribué dès la fin de saison 2015-2016. Ce titre concerne le championnat Ligue RF1 (PNF) pour lequel la participation de cette équipe est obligatoire (décision FFBB du 24-25 Avril 2015)

1- Aucune équipe ne descend de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de RF2 accèdent à la RF1

2- Une équipe descend de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la RF1

3- Deux équipes descendent de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la RF1

4- Trois équipes descendent de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la RF1

5- Quatre équipes descendent de NF3

L'équipe classée 1^{ère} accède au championnat NF3

Les équipes classées 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RF2 accèdent à la RF1

6- Places libres

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NF3 est maintenue par la CS FFBB, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RF1 se verra proposer son maintien en RF1 (PNF) ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- b) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en RF1 (PNF), la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

7- Non engagement en championnat de France

- a) Si une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat RF1 (PNF), celui-ci se déroulera à 13 équipes.
- b) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RF1 (PNF), sous réserve de toutes dispositions réglementaires.

8- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue

Règlement sportif particulier RF2

2^{ème} PHASE Poule A Titre et Montée														
Pas de descente NF3		Une descente NF3		Deux descentes NF3		Trois descentes NF3		Quatre descentes NF3						
1	RF1	RF1	1	RF1	RF1	1	RF1	RF1	1	RF1	RF1	1	RF1	RF1
2	RF1	RF1	2	RF1	RF1	2	RF1	RF1	2	RF1	RF1	2	RF1	RF1
3	RF1	CD16	3			3			3			3		
4			4			4			4			4		
5			5			5			5			5		
6			6			6			6			6		
7			7			7			7			7		
8			8			8			8			8		
2^{ème} PHASE Poule B Classement descente CD														
1			1			1			1			1		
2			2			2			2			2	CD	RF1
3			3			3			3	CD	RF1	3	CD	RF1
4			4			4	CD	RF1	4	CD	RF1	4	CD	RF1
5			5	CD	CD16	5	CD	CD16	5	CD	CD16	5	CD	CD16
6	CD	CD17	6	CD	CD17	6	CD	CD17	6	CD	CD17	6	CD	CD17
7	CD	CD79	7	CD	CD79	7	CD	CD79	7	CD	CD79	7	CD	CD79
8	CD	CD86	8	CD	CD86	8	CD	CD86	8	CD	CD86	8	CD	CD86

Descente de RF1 Montée des CD

16 équipes réparties en 2 Poules de 8 équipes.

Le championnat se déroulera en deux phases.

1^{ère} PHASE

Poule A et B 1^{ère} phase avec 8 équipes : chacune dispute le championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

2^{ème} PHASE

Poule A 2^{ème} phase : 8 équipes disputent le titre et la montée en RF1

Les équipes classées de 1 à 4 de chaque poule lors de la 1^{ère} phase sont regroupées en Poule A 2^{ème} phase.

La 2^{ème} phase se dispute en rencontres aller et retour entre les équipes classées 1 à 4 des poules A et B de la 1^{ère} phase. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} phase ne se rencontreront pas à nouveau mais conservent les résultats acquis lors de la phase 1.

1- Aucune équipe ne descend de NF3

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} accèdent au championnat RF1 (PNF)

2- Une équipe descend de NF3

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} accèdent au championnat RF1 (PNF)

3- Deux équipes descendent de NF3

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} accèdent au championnat RF1 (PNF)

4- Trois équipes descendent de NF3

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} accèdent au championnat RF1 (PNF)

5- Quatre équipes descendent de NF3

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} accèdent au championnat RF1 (PNF)

6- Equipe réserve

Si le 1^{er} et ou le 2^{ème} ne peut pas monter (équipe réserve), la place sera proposée à l'équipe suivante la mieux classée 3^{ème} et ou 4^{ème}.

Poule B 2^{ème} phase: 8 équipes

Les équipes classées de 5 à 8 de chaque poule lors de la 1^{ère} phase sont regroupées en Poule B 2^{ème} phase.

La 2^{ème} phase se dispute en rencontres aller et retour entre les équipes classées 5 à 8 des poules A et B de la 1^{ère} phase. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} phase ne se rencontreront pas à nouveau mais conservent les résultats acquis lors de la 1^{ère} phase.

7- Aucune équipe ne descend de NF3

Les équipes classées 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B 2^{ème} phase descendent en championnat départemental.

8- Si une équipe descend de NF3

Les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B 2^{ème} phase descendent en championnat départemental.

9- Si deux équipes descendent de NF3

Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B 2^{ème} phase descendent en championnat départemental.

10- Si trois équipes descendent de NF3

Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B 2^{ème} phase descendent en championnat départemental.

11- Si 4 équipes descendent de NF3

Les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B 2^{ème} phase descendent en championnat départemental.

12- Accession des équipes départementales

Les équipes classées 1^{ère} de chaque championnat départemental accéderont au championnat RF2

13- Places libres

- c) Dans le cas où une équipe descendante de NF3 est maintenue par la CS FFBB, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RF2 se verra proposer son maintien en RF2 ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- d) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en RF2, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

14- Non engagement en championnat de France

- c) Dans le cas où une équipe de championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration au championnat RF2, cette équipe sera intégrée à ce championnat RF2 dont le nombre d'équipe sera modifié en conséquence.
- d) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RF2, sous réserve de toutes dispositions réglementaires.

15- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue

Règlement sportif particulier RM1 (PNM)

Pas de descente NM3		2016/2017	1 descente NM3		2016/2017	2 descentes NM3		2016/2017	3 descentes NM3		2016/2017
1	NM3	1 ^{er} RM2	1	NM3	NM3	1	NM3	NM3	1	NM3	NM3
2			2			2			2		
3			3			3			3		
4			4			4			4		
5			5			5			5		
6			6			6			6		
7			7			7			7		
8			8			8			8		
9			9			9			9	RM2	NM3
10			10			10	RM2	NM3	10	RM2	NM3
11			11	RM2	1 ^{er} RM2	11	RM2	1 ^{er} RM2	11	RM2	1 ^{er} RM2
12	RM2	2 ^{ème} RM2	12	RM2	2 ^{ème} RM2	12	RM2	2 ^{ème} RM2	12	RM2	2 ^{ème} RM2
13	RM2		13	RM2		13	RM2		13	RM2	
14			14			14			14		

Descente de NM3 Montée de RM2

Le titre de champion de la nouvelle Région sera attribué dès la fin de saison 2015-2016. Ce titre concerne le championnat Ligue RM1 (PNM) pour lequel la participation de cette équipe est obligatoire (décision FFBB du 24-25 Avril 2015)

1- Aucune équipe ne descend de NM3

L'équipe classée 1^{ère} monte en NM3

Les équipes classées 12^{ème} et 13^{ème} descendent en RM2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM2 accèdent à la RM1(PNM)

2- Une équipe descend de NM3

L'équipe classée 1^{ère} monte en NM3

Les équipes classées 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} descendent en RM2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM2 accèdent à la RM1(PNM)

3- Deux équipes descendent de NM3

L'équipe classée 1^{ère} monte en NM3

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} descendent en RM2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM2 accèdent à la RM1(PNM)

4- Trois équipes descendent de NM3

L'équipe classée 1^{ère} monte en NM3

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} descendent en RM2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM2 accèdent à la RM1(PNM)

5- Places libres

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NM3 est maintenue par la CS FFBB, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RM1(PNM) se verra proposer son maintien en RM1(PNM) ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- b) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en RM1 (PNM), la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

6- Non engagement en championnat de France

- e) Dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat RM1 (PNM) , celui-ci se déroulera à 13 équipes.
- f) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RM1 (PNM), sous réserve de toutes dispositions règlementaires.

7- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue

Règlement sportif particulier RM2

Pas de descente NM3		2016/2017	1 descente NM3		2016/2017	2 descentes NM3		2016/2017	3 descentes NM3		2016/2017
1	RM1	12 ^{ème} RM1	1	RM1	12 ^{ème} RM1	1	RM1	12 ^{ème} RM1	1	RM1	12 ^{ème} RM1
2	RM1	13 ^{ème} RM1	2	RM1	13 ^{ème} RM1	2	RM1	13 ^{ème} RM1	2	RM1	13 ^{ème} RM1
3			3			3			3		
4			4			4			4		
5			5			5			5		
6			6			6			6		
7			7			7			7		
8			8			8			8	RM3	9 ^{ème} RM1
9			9			9	RM3	10 ^{ème} RM1	9	RM3	10 ^{ème} RM1
10			10	RM3	11 ^{ème} RM1	10	RM3	11 ^{ème} RM1	10	RM2	11 ^{ème} RM1
11	RM3	1 ^{er} RM3	11	RM3	1 ^{er} RM3	11	RM3	1 ^{er} RM3	11	RM3	1 ^{er} RM3
12	RM3	2 ^{ème} RM3	12	RM3	2 ^{ème} RM3	12	RM2	2 ^{ème} RM3	12	RM3	2 ^{ème} RM3

Descente de RM1 Montée de RM3

1- Aucune équipe ne descend de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM1 (PNM)

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM3 accèdent au championnat RM2

2- Une équipe descend de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM1 (PNM)

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM3 accèdent au championnat RM2

3- Deux équipes descendent de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM1 (PNM)

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM3 accèdent au championnat RM2

4- Trois équipes descendent de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM1 (PNM)

Les équipes classées 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en RM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de RM3 accèdent au championnat RM2

5- Equipe réserve

Si le 1^{er} et ou le 2^{ème} ne peut pas monter (équipe réserve), la place sera proposée à l'équipe suivante la mieux classée 3^{ème} et ou 4^{ème}.

6- Places libres

- e) Dans le cas où une équipe descendante de NM3 est maintenue par la CS FFBB, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RM2 se verra proposer son maintien en RM2 ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- f) Dans le cas où une équipe ne s'engage pas en RM2, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

7- Non engagement en championnat de France

- g) Dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat RM2, celui-ci se déroulera à 13 équipes.
- h) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RM2, sous réserve de toutes dispositions règlementaires.

8- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue

Règlement sportif particulier RM3

Pas de descente NM3			1 descente NM3			2 descentes NM3			3 descentes NM3		
		2016/2017			2016/2017			2016/2017			2016/2017
1	RM2	11 ^{ème} RM2	1	RM2	11 ^{ème} RM2	1	RM2	11 ^{ème} RM2	1	RM2	11 ^{ème} RM2
2	RM2	12 ^{ème} RM2	2	RM2	12 ^{ème} RM2	2	RM2	12 ^{ème} RM2	2	RM2	12 ^{ème} RM2
3			3			3			3		
4			4			4			4		
5			5			5			5		
6			6			6			6	CD	8 ^{ème} RM2
7			7			7	CD	9 ^{ème} RM2	7	CD	9 ^{ème} RM2
8			8	CD	10 ^{ème} RM2	8	CD	10 ^{ème} RM2	8	CD	10 ^{ème} RM2
9	CD	1 ^{er} CD16	9	CD	1 ^{er} CD16	9	CD	1 ^{er} CD16	9	CD	1 ^{er} CD16
10	CD	1 ^{er} CD17	10	CD	1 ^{er} CD17	10	CD	1 ^{er} CD17	10	CD	1 ^{er} CD17
11	CD	1 ^{er} CD79	11	CD	1 ^{er} CD79	11	CD	1 ^{er} CD79	11	CD	1 ^{er} CD79
12	CD	1 ^{er} CD86	12	CD	1 ^{er} CD86	12	CD	1 ^{er} CD86	12	CD	1 ^{er} CD86

Descente RM2

Montées CD16, 17, 79 et 86

1- Aucune équipe ne descend de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en championnat départemental.

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

2- Une équipe descend de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

3- Deux équipes descendent de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

4- Trois équipes descendent de NM3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

5- Equipe réserve

Si le 1^{er} et ou le 2^{ème} ne peut pas monter (équipe réserve), la place sera proposée à l'équipe suivante la mieux classée 3^{ème} et ou 4^{ème}.

6- Places libres

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NM3 est maintenue par la CS FFBB, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RM3 se verra proposer son maintien en RM3 ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

- b) Dans le cas où une équipe ne s'engagera pas en RM2, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

7- Non engagement en championnat de France

- a) Dans le cas où une équipe qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat RM3, celui-ci se déroulera à 13 équipes.
- b) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RM3, sous réserve de toutes dispositions règlementaires.

8- Autres cas

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue

Règlement sportif particulier CTC

ARTICLE 1

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES INTEREQUIPES

- Équipe de jeunes : toute compétition au niveau départemental, régional et national
- Équipe senior : toute compétition au niveau départemental, régional et championnat de France jusqu'en NF1/NM2.

Les équipes d'un centre de formation agréé ou d'un centre d'entraînement labellisé doivent obligatoirement être engagée en nom propre.

ARTICLE 2

ÉQUIPES ENGAGÉES

1. Un club membre d'une CTC peut engager ses équipes en nom propre dans le respect des règlements FFBB.
2. Un club membre d'une CTC peut engager une inter-équipe en championnat de France ou qualificatif à ce dernier, si aucun des autres clubs membres de la CTC n'engage d'équipe dans la même division.
3. Si deux clubs (ou plus) membres d'une même CTC engagent des équipes dans la même division de championnat de France ou qualificatif, ces équipes devront obligatoirement être engagées en nom propre.
4. Si deux clubs (ou plus) membres d'une même CTC engagent des équipes dans la même division de championnat non qualificatif championnat de France, une seule de ces équipes pourra être engagée en inter équipe.
5. Conformément aux dispositions de l'article 434 des Règlements Généraux FFBB, un club membre d'une CTC ne peut engager que 2 équipes masculines et/ou féminines en championnat de France que ces équipes soient des inter-équipes ou des équipes engagées en nom propre.

ARTICLE 3

LICENCE ET RÈGLES DE PARTICIPATION

Tout joueur licencié d'un des clubs signataires de la CTC pourra bénéficier d'une licence AS, lui permettant d'évoluer avec :

- Les équipes de son club principal (= club où il est titulaire de la licence JC, JC1 ou JC2) ;
- Une seule inter-équipe d'un seul des clubs d'accueil, membre de la même CTC (= club pour lequel il bénéficie d'une licence AS).

Règles de participation spécifiques aux inter-équipes :

1. Pour les joueurs titulaires d'une licence AS : C'est la licence délivrée auprès de leur club principal qui sera prise en compte pour contrôler les règles de participation. A titre d'exemple :

- a) Un joueur titulaire d'une licence C1 auprès de son club principal (et bénéficiant d'une licence AS pour évoluer au sein de l'inter-équipe) sera comptabilisé dans la limite des licences C1, C2 ou T de la division dans laquelle évolue l'inter-équipe
 - b) Un joueur titulaire d'une licence C2 auprès de son club principal ne pourra bénéficier d'une licence AS pour évoluer dans une inter-équipe engagée dans une division où la licence C2 n'est pas autorisée
2. Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :
- a) Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre
 - b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe.
3. Lorsqu'une liste de joueurs brulés est prévue par les règlements, les joueurs brulés d'une inter-équipe doivent obligatoirement être titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe.
4. Les licenciés, d'un club membre d'une CTC qui dispose d'une équipe en PROA/PROB/LFB et dont l'équipe réserve est engagée en championnat de France senior, ne peuvent évoluer au sein d'une inter-équipe participant au championnat de France senior et portée par un autre club membre de la CTC
5. Par dérogation à l'article 2.1 des Règlements Sportifs Généraux, un joueur titulaire d'une licence AS peut représenter deux clubs dans les diverses compétitions nationales au cours de la même saison.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS SPORTIVES

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

ARTICLE 5

CHARTRE DES OFFICIELS

Pour l'application et le contrôle de la Charte des Officiels, l'ensemble des clubs membres d'une CTC sera considéré comme un même club. La convention de CTC devra prévoir la répartition des pénalités ou Points Passion Club entre ces clubs membres.

ARTICLE 6

SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS IMPOSÉES

Sanction: pénalité financière (cf. dispositions financières) infligées à chacun des clubs de la CTC, par la Commission Fédérale Démarche Clubs, en cas de manquements à l'une ou l'autre des obligations suivantes :

- Défaut d'école de Mini Basket dans un ou plusieurs clubs de la CTC;
- Absence d'école d'arbitrage dans un club de la CTC.

Travail important de Michel qui présentera au prochain Codir les règlements sportifs particuliers

Seniors Féminins

Grosse erreur sur les montées du tournoi RF2/RF3

Conclusion : Le P2B79 est repêché en poule B, ce qui fait 2 poules de 8 pour la RF2

Il faut rajouter 2 dates au calendrier prévu sur pour la 2^{ème} phase

Proposition : 19/20 MARS ; 9/10 AVRIL

Trophée Coupe de France :

Possibilité d'utiliser e-Marque ou la Feuille papier. Un courrier a été envoyé aux clubs

Forfait en SM de la Couronne qui devait rencontrer Bressuire

Divers :

Suite au repêchage de l'équipe RF2 du P2B79, dû à une erreur de la ligue, le club demande le remboursement de l'engagement. Je site « impact important lié à cette erreur, 2 seniors ont muté vers un autre club pour jouer en région ». Le dossier sera soumis au bureau.

Commission féminine

Compte-rendu de la réunion du 25/08/2015

Présents : Sylvette GOURDON, Mathieu MARTIN, Hélène MOINET, Valérie PLAIRE, Christophe PONTCHARRAUD, Frédérique BRUNET

Après appel aux volontaires auprès des comités départementaux, la commission féminine s'est étoffée. Cependant, il serait souhaitable que chaque CD soit représenté.

Proposition d'actions pour la saison en cours

1- Challenge féminin :

Récompense aux clubs qui auront le meilleur pourcentage de créations de licences féminines par rapport au nombre total de licenciés. L'échéance pour la création de licences est fixée au 1 mai 2016 et les récompenses sont distribuées lors de l'AG de la ligue.

Trois clubs sont récompensés par des bons d'achats (500-400-300euros) et les joueuses concernées reçoivent un ballon rose (environ 6 euros).

Une information aux clubs doit être effectuée en début de saison.

2- Journée du sport féminin :

Offre de ballons roses aux clubs qui organiseront des actions lors cette journée en janvier 2016.

Mise en valeur des actions sur le site de la ligue

3-OPEN 2015 à Moncoutant

Propositions pour l'année 2016-2017

Avec quelques années de recul et au regard de ce qui se fait sur les autres ligues, il semble nécessaire d'engager une réflexion sur l'OPEN Féminin. Deux axes se dégagent : la promotion du basket féminin ou/et l'animation territoriale.

Force est de constater que les retours de cette journée ne sont pas à la hauteur des attentes. Les clubs ne montrent pas un grand enthousiasme et le public recherché n'est pas au rendez-vous.

La commission propose de modifier la formule et d'orienter cette manifestation selon les objectifs suivants :

- Choisir un lieu assurant une grande visibilité afin d'attirer du public et pérenniser l'endroit de façon à faire de cet événement un rendez-vous connu, reconnu et incontournable chaque année
- organiser des animations attractives autour de cette journée (avec la structure gonflable notamment, etc...)
- Changer de catégorie et organiser l'open pour les U13 et U15 premières divisions (une invitation pour les engagées en 2ème division est envisagée). Ces catégories devraient entraîner la présence d'un public plus nombreux (les familles).
- Lier cette journée à un match féminin de niveau championnat de France en soirée (match de présaison) auquel seront invitées les équipes.

Ce projet impose quelques conditions matérielles :

- un club support,
- des équipes de championnat de France partenaires,
- 2 terrains indoor proches et de l'espace autour pour les animations et les parkings
- un lieu visible pour attirer un public plus large
- une communication plus efficace (médias, site internet...)

Frédérique Brunet
Présidente de la commission